Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-253514590-20260918-DEL19_2026_SIR-DE

Cuisine Intercommunale
Bourgbarré • Chartres de Bretagne • Pont-Péan • Saint Erblon

Siège social :
Mairie
Esplanade des Droits de l'homme
B.P. 77635
35176 Chartres de Bretagne Cedex
Tél : 02.99.77.13.00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION

Séance du vendredi 18 septembre 2026

DELIBERATION N°19/2026
Marchés publics – Renouvellement de l'adhésion à la centrale de référencement – SCA

L'an deux Mil vingt-six, le dix-huit septembre, les délégués des communes de Chartres-de-Bretagne, Saint-Erblon, Pont-Péan et Bourgbarré se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la commune de Chartres-de-Bretagne sur la convocation qui leur a été adressée le 11 septembre 2026 sous la présidence de M. Mourad ZEROUKHI, Président.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2001 portant sur la création du Syndicat Intercommunal pour la Restauration

La séance est ouverte à 18h00

Membres en exercices : 12
Présent(e)s : 7
Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 3
Absent(e)s ou excusé(e)s : 2
Votants : 10

PRESENTS : Mme Christelle GIBOIRE, M. David LE BORGNE, Mme Anne BOUTEILLER, M. Olivier RABEAU, M. Mourad ZEROUKHI, Mme Josette BROCHETON, Mme Marie-Andrée DUGUE

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS : M. Romain COLLIGNON donne pouvoir à M. Mourad ZEROUKHI, M. Thomas BOULAY donne pouvoir à Mme Josette BROCHETON, M. Agostino MARTINO donne pouvoir à Mme Christelle GIBOIRE

ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S : M. Hervé BAUDOIN, M. Jérémie NOGUES

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier RABEAU

La séance est levée à 19h50

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-253514590-20260918-DEL19_2026_SIR-DE

N°19/2026 – Marchés publics – Renouvellement de l'adhésion à la centrale de référencement – SCA
Rapporteur : M. Mourad ZEROUKHI

Vu la délibération n°08/2023 relative à l'adhésion de la commune à la centrale de référencement SCA.

Monsieur le Président rappelle que le SCA (Service Commun d'Achat) est une association loi 1901 située à Lamballe, qui accompagne les collectivités et associations adhérentes en Bretagne dans leur achat. Le SCA est une centrale de référencement qui propose ses adhérents de lui confier par mandat la réalisation d'opérations administratives et ainsi d'externaliser le travail de passation et d'exécution d'un ou plusieurs marchés publics de fournitures et de services pour ses besoins en denrées alimentaires, denrées non alimentaires et services divers.

Considérant que le syndicat intercommunal de restauration est satisfait des prestations fournies par le SCA.

Considérant qu'il convient de délibérer sur le renouvellement de cette adhésion.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité, décide :

- **DE RENOUVELER l'adhésion à la centrale de référencement- SCA ;**
- **D'AUTORISER le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer chaque année la convention de mandat avec SCA pour les marchés de denrées alimentaires, denrées non alimentaires et services divers ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer les marchés avec les fournisseurs qui seront retenus par la commission de référencement de SCA à l'issue des consultations menées et tous documents y afférents.**

Pour extrait conforme
Le Président

Le Secrétaire

Syndicat Intercommunal de Restauration

Mourad ZEROUKHI

Olivier RABEAU